

Rappel à tous les étudiants passant les examens de la session de rattrapage du semestre printemps 2026

Il est porté à l'attention des étudiants que tous les moyens de communications (smartphones, tablettes, montres connectées, oreillettes VIP ou autres) sont désormais strictement interdits dans les salles d'examens quelques soit leurs modes (allumé, éteint, vibreur, mode avion...etc.).

L'administration informe aussi les étudiants qu'elle est désormais équipée de détecteurs de ces objets et procédera aux fouilles si nécessaire.

<Un étudiant avec un smartphone ou autre à l'intérieur de la salle d'examen dans ses vêtements ou son cartable sera considéré comme fraudeur et sera traduit au conseil de discipline qui statuera selon les sanctions en vigueur>.

Bon courage.



